

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE JADE INC.	Numéro de permis 2012592	Date d'inspection Le 16 novembre 2020	
Nom de l'établissement Halte scolaire Jade		Numéro de téléphone (506) 601-4455	
Adresse 225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	32(1)(a)	12 nov. 2020	12 nov. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
la ratio n'a pas été fait car la lacune a été répondu avec des photos envoyé en preuve la garderie est maintenant recommandé pour son permis. Celle-ci est conforme selon les lois et normes des services a la petite enfance.

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 novembre 2020

Date

original signé par
Patrick Colletterte

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 novembre 2020

Date